



Déclaration liminaire des Organisations Syndicales au CHS du 16 septembre 2010

Le 7 septembre 2010, la mobilisation contre la réforme des retraites a atteint un taux rarement égalé dans le Val d'Oise, avec quasiment un agent sur deux gréviste.

Les annonces du 8 septembre 2010 qui se veulent une réponse aux mobilisations ne modifient pas la logique globale de la réforme des retraites proposée. Les injustices demeurent. Le calendrier précipité ne permet pas d'être entendus.

Le recul de l'âge du taux plein de 65 ans à 67 ans va durement aggraver la situation des agents qui ont eu des parcours professionnels morcelés, en particulier les femmes, et ceux qui sont conduits à entrer tardivement sur le marché du travail. Cela même alors que l'espérance de vie en bonne santé est de 63 ans en moyenne.

Les conditions de vie au travail, déjà fortement mises à mal par les réformes qui s'enchaînent en une spirale infernale, vont continuer à se dégrader, en particulier pour nos seniors.

L'allongement de la durée de travail ne peut qu'accroître la gravité des risques psychosociaux, déjà fortement présents à la DGFIP.

Nous dénonçons à cette occasion le manque d'information et de communication envers les agents des directions directement concernés par un déménagement proche dans le cadre de la DLU du Val D'Oise.

Face à la forte mobilisation du 7 Septembre 2010, les réponses du gouvernement ne répondent absolument pas aux enjeux .

Aussi les organisations syndicales réaffirment, avec les agents, leur opposition au projet de réforme des retraites, sur la base des revendications suivantes :

- Maintien de l'âge légal à 60 ans pour le départ à la retraite et à 65 ans pour une pension sans décote ;
- Non à l'allongement de la durée des cotisations ;
- Non à l'augmentation de nos cotisations ;
- Défense et amélioration du Code des pensions, maintien du calcul sur les 6 derniers mois, maintien des avantages familiaux, maintien du minimum fonction publique.

Retrait du projet de loi gouvernemental, pour une réforme qui pérennise le système par répartition par un financement, durable, juste et équitable.